

CONSIGNES INTERNAT

Données lors de la réunion de rentrée

Votre présence dans cet établissement n'a qu'un seul objectif :

- Obtenir une formation et un diplôme.

Cependant, votre présence du lundi au vendredi transforme l'internat en un lieu de vie qu'il faut rendre le plus agréable possible. Le lycée est également un lieu d'apprentissage et d'éducation à la citoyenneté, à la vie collective.

Règles générales de conduite en collectivité :

Un principe, LE RESPECT :

- Des personnels
- Des camarades (travail, sommeil...),
- Des matériels,
- De soi-même.

Le trousseau :

- Signature d'une fiche de remise de trousseau,
- Elèves responsables,
- Doit être rendu en bon état et complet.

Installation :

- Le lundi matin, ouverture de l'internat à 8h30,
- Impossible de monter à l'internat dans la journée,
- Le vendredi matin, défaire le lit, descendre toutes les affaires dans la salle des sacs à l'externat

Description de la semaine :

Lundi :

- 17h45 – 18h45 : travail scolaire, étude
- 18h45 – 19h30 : repas
- 19h30 – 20h00 : récréation, foyer
- 20h00 – 20h30 : étude possible
- 20h30 – 21h30 : installation, confection du lit, rangement des affaires, toilette, mise au lit.
- Extinction des feux.

(Gestion du travail pour les élèves les plus âgés exceptionnellement au-delà de 21h30)

Mardi / Jeudi :

- Spécificité : possibilité de foyer de 20h à 21h ; liste par dortoir des élèves présents au foyer (notification dans le cahier de l'internat) ; pas d'aller-retour entre dortoir et foyer, une fois remonté, pas de possibilité de redescendre et pas de douche avant de descendre.

Mercredi :

- 18h30 – 18h45 : appel obligatoire
- Suite...idem que le lundi.

Jeudi :

- Spécificité : travaux pratiques du restaurant d'application. Retour des TP vers 22h pour les élèves des classes en TP.
- Possibilité : les élèves peuvent aller manger au restaurant d'initiation selon un roulement entre dortoir après le premier mois de la rentrée.

Déplacement :

- Pas de déplacement pendant les heures d'études :
- de chambre à chambre (exceptionnellement avec l'accord du surveillant).
- De dortoir à dortoir (exceptionnellement avec l'accord des deux surveillants)

Le matin :

- Sonnerie à 06h45 et fermeture de l'internat à 07h25. Pendant ces trois quarts d'heure, les élèves se lèvent, font leur toilettes, rangent leur bureau, leurs armoires, mettent leur chaise sur le bureau, sortent la corbeille dans le couloir, font leur lit correctement, entrouvrent la fenêtre, tirent les rideaux. Aucun sac, aucune chaussure ne doit rester sous les lits.

W-C et douches :

- Respecter l'hygiène. Tirer les casses d'eau. Utiliser les poubelles des W-C.

Vols :

- Ne pas laisser traîner les affaires, fermer avec un cadenas armoires et bureau.

Responsabilisation par chambre :

- En plus des responsabilités citées plus haut (rangement des affaires, ouverture des fenêtres, sortie des corbeilles...), la musique doit être écoutée en sourdine.

Draps :

- A changer tous les 15 jours.

Elèves majeurs :

- Mêmes obligations de respect du règlement, vie commune avec les mineurs, solidarité, soutien.

Alarme :

- Incendie. Alerte. Système de fonctionnement. Alarme anti-intrusion.

Eau des douches :

- Le réglage est fait par les agents.

Interdiction de jeter quoique ce soit par les fenêtres.**Clés oubliées ou enfermées** (pince monseigneur).**Ascenseur** (uniquement pour les élèves handicapés ou blessés).**ABSENCE pour la nuit du mercredi soir :**

- Autorisation parentale écrite à l'année (fiche planning Vie Scolaire) ou autorisation écrite ponctuelle et avertir la Vie Scolaire.

Mallettes à couteaux professionnels hôtellerie :

- Interdites à l'internat).

Médicaments :

- Interdits (voir horaires de l'infirmerie).

Portables :

- Leur utilisation est règlementée dans l'internat et PROSCRITE pendant l'heure d'étude (confiscation de l'objet si nécessaire).

Tabac :

- Interdiction de fumer dans tous les bâtiments,
- Autorisation pendant l'heure et la zone dédiée à cette « activité »,
- Interdiction de sortir avant 07h50 du lycée le matin pour fumer.

Animation :

- Pas d'animation sans responsable élève.

Maison Des Lycéens :

- Bureau élu en début d'année,
- Propositions d'activités au long de l'année,
- Animation des heures de foyer les mardis et jeudis,
- Soirée des internes avant chaque vacances,
- Soirée télé ou vidéo avec accord préalable des CPE.

MECREDI après-midi :

- Ouverture de salles à côté de la Vie Scolaire à disposition des internes,
- Accès au foyer,
- Montée à l'internat vers 14h30 (appel micro),
- Convention entre le cinéma de Nérac et le lycée pour un tarif préférentiel,
- Possibilité de s'inscrire à des clubs de sport néracais, à la médiathèque...

ATTENTION !

- Les activités et occupations diverses du mercredi après-midi, y compris en dehors de l'établissement, doivent TOUJOURS se faire dans le respect des règles et lois en vigueur.